

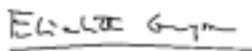
Guide de l'accompagnement à la scolarité

Fiches pratiques

La Charte de l'accompagnement à la scolarité a été signée en 1992. Elle a donné un cadre, exigeant et déontologique, à de multiples actions qui se développaient sur le terrain, le plus souvent dans un environnement associatif. A l'heure où des réformes sont engagées pour rapprocher les élèves et les savoirs à l'intérieur même de l'Ecole, à l'heure où l'importance de l'attente des familles pour la réussite de leurs enfants, avec ce que cela comporte d'espoir et d'anxiété, est constatée par tous, cette Charte, réactualisée, refonde notre réflexion commune au profit d'un renforcement de ces actions, riches et nombreuses, et du renforcement de leur qualité.

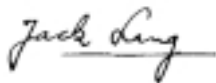
La complexité du système éducatif, l'étendue et le nombre des savoirs mis en œuvre, la difficulté qu'ont les familles à accompagner les enfants dans leur scolarité, et notamment les familles les plus démunies, le fait que le travail personnel, accompli hors de l'Ecole, contribue à creuser l'écart entre les enfants, font que l'accompagnement à la scolarité constitue un enjeu fort. C'est pour des milliers d'enfants et de jeunes, par petits groupes, l'occasion de prendre espoir, de comprendre, d'éprouver du plaisir à faire et à découvrir, en complément de l'action de l'Ecole. C'est un élément fondamental de l'égalité des chances.

Ce guide, qui a été rédigé dans un contexte interministériel, que nous avons voulu pratique, concret, constitué de fiches, vise à permettre à cette action de se renforcer en mutualisant les outils de travail et de réflexion élaborés sur le terrain et de jouer pleinement son rôle dans la réduction des inégalités. Il s'adresse à tous les acteurs de l'accompagnement à la scolarité, des accompagnateurs scolaires qui encadrent les enfants et les jeunes aux membres des comités départementaux qui instruisent les projets dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité. Il mutualise ce qui a été créé au niveau local. Chacun pourra s'en servir pour s'interroger sur son action, sur ce qu'elle met en œuvre, sur sa méthode, sur le but qu'elle poursuit, pour affiner son projet, pour renforcer la qualité de son apport, pour favoriser la réussite de tous, et notamment des plus démunis.



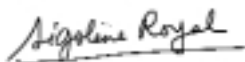
Elisabeth Guigou

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité



Jack Lang

Ministre de l'Education nationale



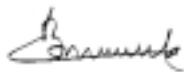
Ségolène Royal

Ministre déléguée à la Famille,
à l'Enfance et aux Personnes handicapées



Marie-George Buffet

Ministre de la Jeunesse et des Sports



Claude Bartolone

Ministre délégué à la Ville

1	Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité	5
	Fiches pratiques	13
2	Fiches pour comprendre l'accompagnement à la scolarité	15
	• Quelques dates dans l'accompagnement à la scolarité	16
	• Les enjeux de l'accompagnement à la scolarité	17
	• L'état des lieux	19
	• Soutien scolaire et accompagnement à la scolarité : définitions	20
	• Le travail personnel demandé par l'Ecole aux enfants et aux jeunes : à quoi sert-il ?	21
3	Fiches pour identifier les acteurs de l'accompagnement à la scolarité	23
	• L'organisation de l'accompagnement à la scolarité : des pouvoirs publics à l'accompagnateur	24
	• Les comités	25
	• L'accompagnateur	29
	• Le porteur de projet, le coordonnateur	30
	• Les familles et l'accompagnement à la scolarité	31
4	Fiches pour organiser l'accompagnement à la scolarité	33
	• Choisir des accompagnateurs, bien les connaître	34
	• Conduire une action d'accompagnement à la scolarité	35
	• Organiser le lieu de l'accompagnement à la scolarité	37
	• Monter un projet permettant aux enfants et aux jeunes de s'appropriier les ressources de leur environnement	38
	• Monter un projet : l'atelier théâtre	39
	• Monter un projet : le projet sportif	40
	• S'engager dans l'accompagnement à la scolarité	41
5	Fiches pour accompagner	43
	• Entretien avec l'enfant ou le jeune préalable à la mise en route de l'accompagnement à la scolarité	44
	• Mettre en route les premières séances d'accompagnement à la scolarité	45
	• Organiser une séance consacrée à l'aide aux devoirs	46
	• Accompagner un enfant ou un jeune dans sa scolarité	47

• Aider à apprendre une leçon	48
• Comment apprendre une leçon ?	49
• Epauler les parents dans leur rôle éducatif : favoriser les mises en relation	50
• Epauler les parents dans leur rôle éducatif : aider au suivi scolaire des enfants	51
• Encadrer, informer, former les accompagnateurs	52

6

Fiches pour observer et évaluer 53

• Examiner la situation scolaire des enfants et des jeunes	54
• Situation de difficulté, situation d'échec des enfants ou des jeunes	55
• Un graphique pour que l'enfant ou le jeune visualise ses résultats scolaires	56
• Fiche de progression	57
• Manières de faire, manières d'être dans sa scolarité, dans l'accompagnement à la scolarité	58
• Observer les manières de faire d'un enfant ou d'un jeune face à ses apprentissages, l'encourager à s'observer lui-même	59
• Suivi de l'enfant ou du jeune à l'accompagnement à la scolarité (fiche de l'enfant ou du jeune)	60
• Suivi de l'enfant ou du jeune à l'accompagnement à la scolarité (fiche de l'accompagnateur)	61
• Tenir un carnet de bord pour les séances d'accompagnement à la scolarité	62
• Evaluer son action	63
• Se doter d'indicateurs pour évaluer	64
• Préparer le bilan de l'action d'accompagnement à la scolarité	65
• Tableau récapitulatif des actions mises en place dans le département dans le cadre du contrat local de l'accompagnement à la scolarité	67

Témoignages 69

Glossaire 77

Bibliographie 79

Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

Le droit à l'éducation est un droit fondamental dans notre société. Cette exigence démocratique d'une meilleure formation générale et d'un haut niveau de qualification pour tous correspond aux besoins fondamentaux de la Nation.

Satisfaire ce droit et répondre à ce besoin constituent pour l'Ecole un véritable défi.

Elle le relève en adaptant en permanence ses formations, ses capacités d'accueil, ses structures, ses modes de fonctionnement. Elle développe notamment en son sein, dans le cadre des enseignements qu'elle dispense, diverses formes d'aide et de soutien aux élèves.

L'Ecole fait tout pour mener à la réussite les jeunes qui lui sont confiés. Pour remplir cette mission, quand le contexte est difficile, elle doit s'appuyer sur l'ensemble des coopérations qui s'offrent à elle.

Les familles, toutes les familles, de leur côté, sont très attachées à la réussite de leur enfant à l'Ecole.

L'accompagnement à la scolarité joue ce rôle de complément et de partenaire de l'Ecole, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire.

Ainsi, toutes les initiatives qui se donnent pour tâche d'aider les élèves et qui s'appuient sur les ressources de l'environnement, doivent être résolument encouragées. Dans les territoires les plus défavorisés, urbains et ruraux, cela constitue même une priorité.

D'ores et déjà, ces initiatives sont nombreuses et diverses. Elles témoignent de l'importante mobilisation des acteurs, qui répondent aux besoins des élèves et aux demandes des familles.

La présente Charte leur offre un cadre de référence. Elle constitue pour l'accompagnement à la scolarité une exigence de qualité au service des enfants et des jeunes les plus défavorisés.

Principes généraux

- le respect des choix individuels
- l'égalité des droits de chacun
- le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables
- les projets devront faire explicitement mention du caractère laïque des actions ; de leur refus de tout prosélytisme ; du caractère gratuit des prestations ou de la nature symbolique de la participation financière demandée aux familles ; de l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Objectifs de l'accompagnement à la scolarité

On désigne par «accompagnement à la scolarité» l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports

culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'Ecole. Il se propose, par des stratégies diversifiées

- > d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- > d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche
- > de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- > d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Principes d'action

Les bénéficiaires

Les actions d'accompagnement à la scolarité reconnues par la présente Charte et soutenues par les pouvoirs publics sont avant tout destinées à ceux qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire. Elles ont un caractère gratuit et laïque.

Elles visent à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir et qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pris en charge ni par l'Ecole ni par les familles.

Le soutien financier des pouvoirs publics ira donc en priorité aux actions qui concernent les élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, en particulier ceux qui se trouvent défavorisés socialement. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée aux enfants récemment arrivés en France, quelles que soient par ailleurs les modalités de leur scolarisation. Des actions spécifiques pourront être envisagées pour les enfants non francophones dès leur plus jeune âge.

Priorité sera également donnée aux moments charnières du parcours scolaire : les cycles des apprentissages, le passage dans le secondaire, l'orientation en 3^e, l'accès en classe de seconde....

Les accompagnateurs

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience, et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel immédiat, un bon degré d'information sur le fonctionnement de la scolarité, un sens aigu de la relation avec les enfants et les jeunes, comme avec leurs familles.

Le caractère laïque de la démarche et le refus de tout prosélytisme sont des critères de choix impératifs.

Des actions de formation élaborées à partir des besoins recensés doivent être proposées à ces accompagnateurs de manière partenariale.

Les relations avec l'école et les établissements secondaires

L'efficacité des actions d'accompagnement à la scolarité dépend dans une large mesure des liens qu'elles entretiennent avec les projets d'école ou d'établissement. Réciproquement, ceux-ci gagnent beaucoup à les prendre en compte.

Dans les relations avec l'école ou l'établissement, on recherchera particulièrement

- > la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement, ce qui suppose que les accompagnateurs scolaires conçoivent leur travail en liaison avec les enseignants
- > les meilleures modalités pour renforcer des échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants de l'accompagnement à la scolarité
- > l'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants auxquels elles s'adressent.

Les relations avec les familles

L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Dans cette dimension, les lieux d'accompagnement à la scolarité ont vocation à s'articuler avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

L'accompagnateur développe des contacts aussi fréquents que possible entre l'entourage familial et les enseignants et facilite la compréhension réciproque.

Les relations locales

La démarche d'accompagnement à la scolarité commence par un recensement de l'ensemble des possibilités offertes par le proche environnement : les centres sociaux, s'ils ne sont pas à l'origine de l'action, les locaux disponibles, les centres de documentation, les bibliothèques, les centres culturels, les transports, notamment en milieu rural, etc., mais aussi les possibilités de collaboration de personnes extérieures capables d'apporter à l'action envisagée un appui ponctuel ou régulier. Elle s'appuie sur un diagnostic des ressources et des besoins.

Pour la cohérence de l'action éducative, pour que certains jeunes ne se trouvent pas exclus de fait de certaines actions, les divers promoteurs devront se concerter dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement à la scolarité s'intègre dans le contrat de ville s'il existe. Il doit aussi s'articuler avec les autres actions mises en œuvre dans le cadre d'un projet éducatif local, notamment celles qui sont incluses dans les contrats éducatifs locaux.

Les signataires de la présente Charte s'engagent à

- participer au développement des actions d'accompagnement qui contribuent à la réussite scolaire
- favoriser la constitution de réseaux locaux de solidarité (mobilisant notamment le tissu associatif) en faveur de la réussite scolaire, en liaison avec les enseignants et les familles
- renforcer l'exigence de qualité dans les projets mis en œuvre en diffusant largement les outils de l'accompagnement à la scolarité et en favorisant de façon régulière la mutualisation
- veiller à ce que les actions fassent l'objet d'études, d'évaluations et de recherches susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur efficacité.

Les adhérents à la Charte de l'accompagnement à la scolarité s'engagent à faire leurs objectifs et les principes d'action qu'elle définit.

Fiches pratiques

Les fiches qui suivent ont été élaborées à partir des pratiques et des outils des acteurs de terrain pour permettre l'interrogation, les vérifications, la réflexion et servir d'aide-mémoire.

On doit les adapter à la réalité de ce qu'on vit, aux richesses de son département, de son environnement, de son quartier, aux ressources particulières, à la diversité des situations.

Fiches
pour comprendre
l'accompagnement
à la scolarité

Quelques dates dans l'accompagnement à la scolarité

1981 une circulaire propose en juillet la création d'études «assistées», d'initiative associative, pour les enfants immigrés scolarisés à l'école élémentaire, différentes des études «surveillées», organisées par les municipalités, et payantes ;

1982 des actions éducatives périscolaires sont organisées, à titre expérimental, pour les enfants étrangers du cours moyen seulement, et hors de l'école de préférence, puis étendues en 1984 aux enfants scolarisés au cours moyen et au cours élémentaire 2^e année dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) et financées largement par le fonds d'action sociale (FAS) ;

1990 circulaire du 10 mai : les actions éducatives périscolaires (AEPS) concernent les enfants étrangers et d'origine étrangère, ainsi que les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) à l'école élémentaire, en 6^e et en 5^e ;

1992 la Charte de l'accompagnement scolaire est signée le 7 octobre 1992 par de nombreux ministères et de nombreuses grandes associations y adhèrent ;

les réseaux solidarité école (RSE) sont créés, à titre expérimental, pour aider les collégiens, par circulaire du 25 août ;

1994 les actions éducatives périscolaires (AEPS) sont élargies aux élèves du second degré ; les réseaux solidarité école (RSE) sont étendus à quatre régions ;

1996 les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sont créés à l'intention des élèves de l'école, du collège et du lycée, des ZEP et des ZUS uniquement ;

1998 le contrat éducatif local (CEL) est mis en place (circulaire du 9 juillet) ;

1999 les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sont étendus à l'ensemble du territoire ;

2000 AEPS, RSE et CLAS sont fondus dans un seul dispositif qui garde le nom de **contrat local d'accompagnement à la scolarité** ;

2001 la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité est signée.

Les enjeux de l'accompagnement à la scolarité

L'un des enjeux de l'accompagnement à la scolarité est de rendre possible un changement d'attitude de l'enfant ou du jeune au regard des apprentissages et des objets culturels proposés par l'Ecole. Encore faut-il être en mesure de poser un minimum de diagnostic sur la nature des difficultés qu'il rencontre.

Il est important de s'interroger sur le «degré» de ces difficultés et de bien en identifier la nature pour ajuster au mieux les contenus des activités qui seront proposées lors de l'accompagnement à la scolarité.

S'agit-il de difficultés liées à une réaction de découragement, de perte de confiance en soi, d'inquiétude de l'élève, face à une attente de l'Ecole à laquelle il n'arrive pas à répondre ? ou de difficultés résultant d'un désinvestissement et d'une démotivation de l'élève pour tout ce qui concerne l'Ecole ? ou s'agit-il plutôt de difficultés liées à des phénomènes extérieurs à l'Ecole concernant l'environnement de l'élève, peu stimulant ou déstabilisant (problèmes familiaux, précarité, violence...) ? S'agit-il de toutes ces difficultés à la fois ?

Ce diagnostic, pour être efficace, devrait intervenir avant le démarrage des activités, en s'appuyant sur les informations résultant du regard croisé de l'enseignant, des parents de l'élève et, si possible, des professionnels de proximité qui le connaissent. A cet égard, l'entretien avec les parents au moment de l'inscription, l'échange avec le ou les enseignants, le dialogue avec l'enfant ou le jeune lui-même, revêtent toute leur importance.

Les réponses en matière d'accompagnement à la scolarité doivent être adaptées à ce diagnostic de situation. Comme le souligne Philippe Meirieu : «Pour surmonter une difficulté, il est possible de poursuivre et d'approfondir la méthode utilisée. Pour dépasser l'échec, il est indispensable de proposer une alternative en cherchant de nouveaux points d'appui ou en élaborant de nouvelles méthodes».

L'accompagnement à la scolarité prend donc son sens quand il revêt la forme d'une aide ajustée aux besoins identifiés de l'élève, ce qui signifie que l'offre doit être souple et modulable. Il implique, notamment pour les situations repérées d'échec, une concertation renforcée entre les

responsables de l'action, l'Ecole et les parents, afin de définir les étapes nécessaires pour aider l'enfant ou le jeune à se remobiliser et lui redonner l'envie et le goût d'apprendre. La pédagogie de «détour», en s'appuyant sur des activités culturelles ou ludiques, peut être une réponse pertinente pour aider certains enfants ou jeunes à développer une assurance et des savoirs qui pourront être réinvestis dans les apprentissages scolaires.

Les enfants nouvellement arrivés en France, ne maîtrisant pas ou peu le français, qu'ils soient scolarisés dans les structures spécifiques que met en place l'Ecole (classe d'initiation, cours de rattrapages intégrés, classe d'accueil, classe d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement) ou dans des structures générales, peuvent, au même titre que les autres élèves du système éducatif, bénéficier de l'accompagnement à la scolarité. L'entraide, le tutorat entre enfants ou jeunes, est à développer auprès de ce public. Les accompagnateurs doivent être sensibilisés aux besoins spécifiques de ce public en matière linguistique.

L'état des lieux

Avant de s'engager dans l'action, avant de lancer un appel à projets, il est indispensable, au niveau départemental, au niveau local, de dresser un état des lieux pour examiner la situation du territoire (difficultés, points forts, points faibles, ressources), d'une façon aussi objective que possible, en mettant en commun les informations dont les différents partenaires sont détenteurs.

- > Description du territoire concerné notamment en terme d'équipements scolaires (nombre d'écoles, collèges, lycées), en terme de résultats scolaires (à établir en liaison avec les services de l'Education nationale : résultats dans le département, à comparer avec les résultats nationaux et ceux des écoles, collèges, lycées ; résultats des évaluations CE2/6^e, taux de passage en 2^e, taux de réussite au baccalauréat - taux bruts, taux attendus) ; raisons du choix du site : identification des difficultés par les classifications (ZEP, REP, sensible, difficile, contrat de ville, zone franche...) ; situations des quartiers.
- > Offre existante en terme d'accompagnement à la scolarité, en terme éducatif, de loisirs et sportif ; place de l'accompagnement à la scolarité ; quel lien entre les différentes offres ?
- > Articulation du temps de l'Ecole et du temps périscolaire et extra-scolaire.
- > Participation des partenaires.
- > Localisation : équipements collectifs, artistiques, culturels, éducatifs et sportifs.
- > Conditions de prise en charge des enfants et des jeunes.

Soutien scolaire et accompagnement à la scolarité : définitions

Certaines expressions sont employées dans le langage courant comme si elles étaient équivalentes. Il convient toutefois de les distinguer pour éviter les confusions.

Le soutien scolaire : il est dispensé, dans le cadre de l'école et dans le temps scolaire, par des enseignants, à des élèves qui, provisoirement, ou sur une plus longue durée, ont besoin d'une aide personnelle ; le soutien peut prendre la forme de l'aide individualisée, de la remédiation, du tutorat, voire prendre place dans le cadre des études au collège.

Etudes, aides individualisées, tutorat sont des dispositifs mis en place dans le cadre de la rénovation des collèges et des lycées. Ils peuvent se doubler d'aides mises en place dans le cadre de l'autonomie des établissements (aide au travail personnel, SOS maths, etc.)

L'accompagnement à la scolarité : son organisation et sa définition se trouvent dans la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. Suivant les principes de la Charte, il est tout à fait distinct des cours donnés à titre onéreux.

Le travail personnel demandé aux enfants et aux jeunes par l'Ecole, à quoi sert-il ?

A l'école primaire

Les enseignants de l'école élémentaire ont souvent vu «les devoirs à la maison», ou plus exactement les travaux proposés hors du temps scolaire, comme une manière de capter l'intérêt et la considération des familles pour les progrès ou les difficultés de leur enfant, cet accompagnement venant renforcer leur action. Les familles sont elles-mêmes parfois tentées de juger l'école selon le volume de travail à faire hors du temps scolaire.

L'interdiction des devoirs écrits à faire à la maison qui remonte à 1956 s'inscrit dans une longue continuité. Les disparités considérables entre les conditions de logement et d'encadrement familial d'une part, mais aussi la prise de conscience de la longueur de la journée de l'élève d'autre part, ont conduit le ministre de l'Education nationale à fréquemment réitérer cette interdiction ; la plus récente étant la circulaire n° 94-226 du 6 septembre 1994 relative à l'organisation des études dirigées à l'école élémentaire qui spécifie : «Dans ces conditions, les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. A la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre». En revanche, on le voit, les élèves ont des poésies, des leçons à apprendre (le travail de mémorisation pouvant d'ailleurs comporter une phrase

écrite, une liste de mots), des lectures, des recherches documentaires (lorsqu'une bibliothèque est accessible dans l'environnement proche).

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnateur doit définir le contenu de l'activité proposée en fonction des besoins précis de l'enfant et en relation étroite avec l'enseignant et non pas encadrer l'exécution d'une commande de travaux écrits qui n'a pas lieu d'être à ce niveau d'enseignement.

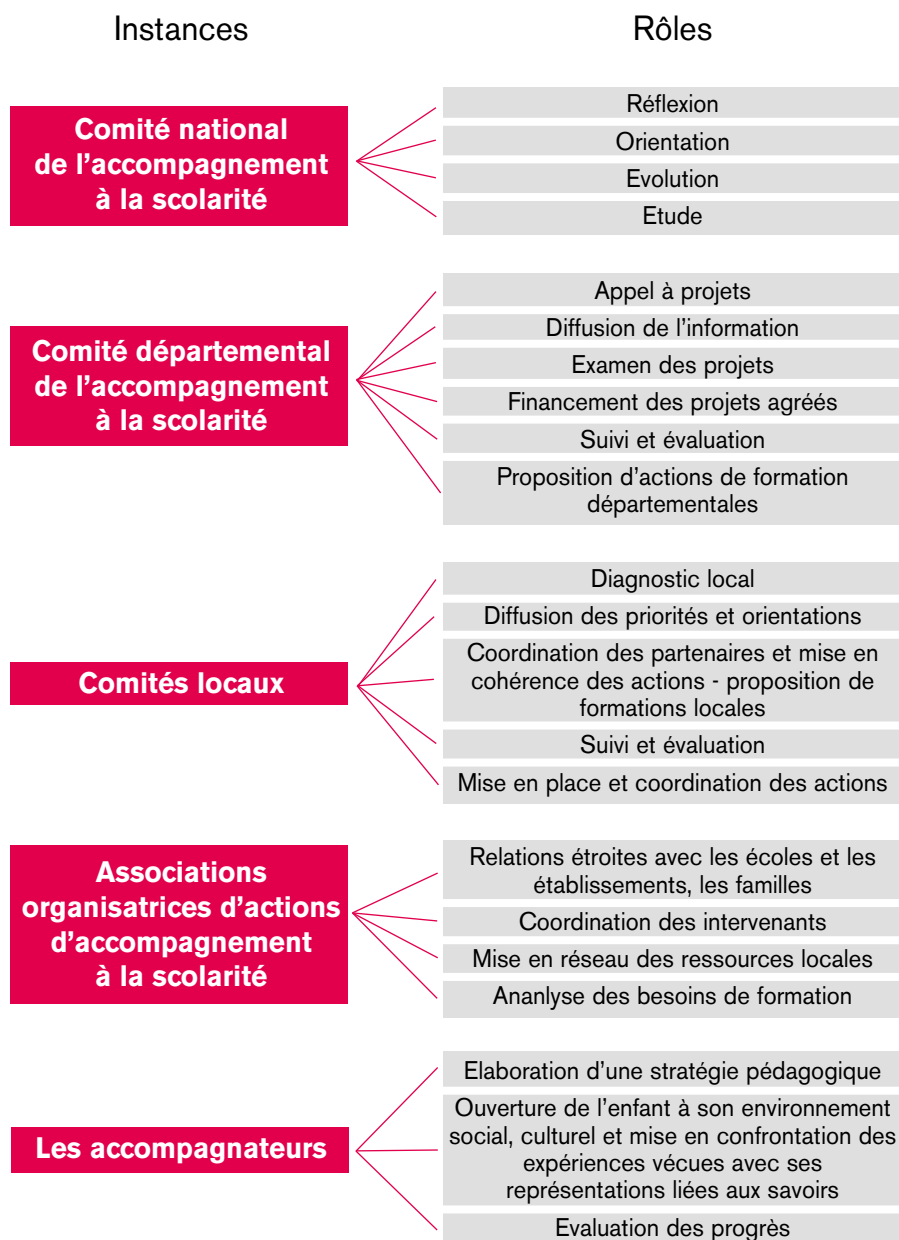
Au collège, au lycée

Outre que le travail à réaliser hors du temps scolaire permet aux familles de savoir où leur enfant en est du programme, quelles sont les progressions, quels sont aussi ses domaines de difficulté ou d'aisance et de plaisir, il constitue le temps d'apprentissage individuel, le moment privilégié de l'exercice personnel, temps de compréhension, de vérification de cette compréhension, temps d'organisation des connaissances, temps où elles sont fixées et retravaillées.

Au collège ont été mises en place des études (à raison de deux heures par semaine en 6^e notamment), de l'aide individualisée, des possibilités de tutorat. Il n'empêche que le temps de travail personnel de l'élève n'est pas totalement pris en charge dans le cadre scolaire. Il en va de même au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel.

Fiches
pour identifier les acteurs
de l'accompagnement
à la scolarité

L'organisation de l'accompagnement à la scolarité : des pouvoirs publics à l'accompagnateur



Les comités

Le Comité national de pilotage de l'accompagnement à la scolarité

Animation

le ministère délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Composition

représentants des ministères, directions et organismes suivants : ministère de l'emploi et de la solidarité (direction générale de l'action sociale, direction de la population et des migrations) ; ministère délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées (délégation interministérielle à la famille) ; ministère délégué à la ville (délégation interministérielle à la ville) ;

ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement scolaire) ; ministère de la jeunesse et des sports (direction de la jeunesse et de l'éducation populaire) ; représentants de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et du fonds d'action sociale (FAS).

Fonctionnement

il s'agit d'un comité interministériel qui rédige la circulaire annuelle, évalue et prépare les orientations du dispositif et ses évolutions.

Le comité départemental de l'accompagnement à la scolarité

Présidence

Le préfet ou son représentant.

Composition

Représentants des différents services de l'Etat concernés (préfecture, direction départementale des affaires sanitaires et sociales, direction départementale de la jeunesse et des sports, inspection académique), de la ou des caisses d'allocations familiales et du fonds d'action sociale.

Fonctionnement

Quand le comité départemental de l'accompagnement à la scolarité prend place dans le groupe local de pilotage des contrats éducatifs locaux, il s'établit comme un sous-groupe de taille raisonnable animant le dispositif du contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Dans tous les cas, il veille à créer des liens entre les différents dispositifs éducatifs qui peuvent être complémentaires.

Pour être efficace et opérationnel, il établit un programme de travail et un calendrier de réunions.

Le secrétaire est désigné par le préfet.

Il est le lieu d'harmonisation des critères des différents services de l'Etat et organismes publics.

Missions

- > Il élabore le cahier des charges départemental.
- > Il organise l'appel à projets.
- > Il diffuse l'information auprès de tous les partenaires locaux concernés.
- > Il réalise des documents et outils à destination des opérateurs et acteurs locaux.
- > Il examine les projets soumis par les comités locaux, sélectionne et agréee ceux qui répondent aux critères définis par le groupe.
- > Il fait des propositions de formation en fonction des attentes et de besoins identifiés.
- > Il assure le suivi et l'évaluation du dispositif qu'il fait remonter au comité national de pilotage.
- > Il contrôle l'utilisation des crédits.

Le cahier des charges départemental, rédigé par le comité départemental de pilotage, précise à l'intention des porteurs de projet le cadre de l'accompagnement à la scolarité

Le cahier des charges

- > rappelle les grands principes et objectifs de la charte ;
- > comporte des indications sur les critères de sélection, l'agrément et l'instruction des dossiers ;
- > définit les rôles du comité départemental et du comité local ;
- > précise les modalités de réponse à l'appel à projets, le calendrier des procédures d'agrément, les documents qui doivent figurer dans le dossier de demande de financement des associations (statuts datés et signés ; date de publication au journal officiel ; liste des membres du conseil d'administration et du bureau ; relevé d'identité bancaire, attestations d'assurances...) ;
- > fixe les conditions de suivi et d'évaluation des actions d'accompagnement à la scolarité ;
- > préconise les modalités de formation, à partir des attentes et des besoins identifiés.

Le comité local

Il est souhaitable que, comme cela se fait dans certains départements, notamment quand il existe un contrat éducatif local (CEL), se mettent en place, en liaison avec le comité départemental, des comités locaux. Ces comités, proches du terrain, proches des associations, explicitent les objectifs, accompagnent les démarches, clarifient les dispositifs. Ils délèguent, si c'est nécessaire, une personne ressource pour guider les associations qui en ont besoin dans leurs tâches administratives et financières.

Présidence

Le maire ou son représentant.

Composition

Les élus et fonctionnaires municipaux concernés, les représentants des services de l'Etat concernés, le ou les coordonnateurs de zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou de réseau d'éducation prioritaire (REP) s'il en existe, l'inspecteur de l'éducation nationale, le principal, le proviseur, les représentants de la caisse d'allocations familiales, des associations, des familles...

Dans le cas où il existe un contrat éducatif local (CEL) sur la commune, le groupe local constitué dans ce cadre peut être organisé en sous-groupes en fonction des thèmes développés sur le territoire.

Missions

> Il établit le diagnostic local et définit, en fonction des besoins repérés, les priorités et les orientations.

- > Il veille à la complémentarité et à la cohérence des actions se déroulant sur un même site en terme de public et de contenus ; il veille à la définition des conditions d'entrée et de sortie du dispositif des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- > Il anime le réseau des partenaires et veille à la coordination des projets entre eux et avec les projets d'école ou d'établissement.
- > Il examine les dossiers élaborés par les organismes et les présente au comité départemental classés par ordre de priorité.
- > Il recense les besoins de formation des accompagnateurs à la scolarité.
- > Il organise le suivi et l'évaluation des actions et en assure la régulation suivant les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

L'accompagnateur

Qualités

- > Indépendamment de ses qualifications, il est à l'écoute, disponible et sait établir une relation de confiance avec l'enfant ou le jeune, les familles et l'Ecole. Il est engagé dans une démarche de solidarité.

Missions

A partir d'un projet défini en fonction des besoins repérés chez l'enfant et le jeune, il a pour mission

- > de suivre, d'encourager et accompagner la progression des enfants et des jeunes ;
- > de proposer des actions et des pratiques fortement centrées sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir-être, sans pour autant, dans sa démarche, reproduire «l'école après l'école» ;
- > de mettre l'enfant ou le jeune en situation de réfléchir, d'expérimenter, de s'exprimer afin de lui permettre de confronter et d'enrichir ses représentations ;
- > de compenser les inégalités sociales et culturelles des enfants et des jeunes en leur proposant des activités diverses leur permettant d'élargir leurs connaissances et leurs expériences ;
- > d'élaborer un projet construit qui passe par la découverte, l'expérimentation, la réflexion, puis la mobilisation des savoirs appris ;
- > de proposer une palette d'activités, différenciées, concrètes, organisées, de façon à susciter appétence et plaisir ;
- > d'apporter une aide méthodologique au travail scolaire : sur la préparation du cartable, du matériel, sur l'organisation du travail (leçons, devoirs) du jour, de la semaine, sur la révision pour les contrôles, sur l'apprentissage du vocabulaire, sur la tenue et l'utilisation du cahier de texte, du «cahier du soir», sur la lecture des consignes et des énoncés, sur l'utilisation du dictionnaire, de l'encyclopédie, sur la recherche documentaire, sur la réalisation d'un exposé, d'un résumé, d'une biographie...
- > d'entretenir des relations aisées avec les familles et les responsables scolaires ;
- > d'encourager les rencontres avec d'autres personnes (personnes âgées, responsables associatifs, pairs...).

le porteur de projet, le coordonnateur

*L'organisme porteur de projets désigne
un coordonnateur des actions d'accompagnement à la scolarité.*

Le coordonnateur

- > respecte les termes de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité ;
- > s'assure de la compétence des personnes chargées de l'accompagnement à la scolarité et explicite les objectifs et les critères d'intervention ;
- > organise l'encadrement des accompagnateurs en veillant à ce qu'ils soient complémentaires et en organisant les échanges d'expérience et d'outils ;
- > met à disposition des locaux, s'assure de la sécurité ;
- > favorise les relations entre les accompagnateurs, les familles et les écoles et les établissements ;
- > assure le suivi et l'évaluation des actions et rend compte des résultats obtenus, du nombre d'enfants et de jeunes, de leur niveau de scolarisation (élémentaire, collège, lycée, lycée professionnel...), du nombre d'accompagnateurs mobilisés, des points forts et des difficultés rencontrées.

Les Familles et l'accompagnement à la scolarité

Il est important, à propos des familles, de ne pas analyser le fait que certaines ne viennent pas aux réunions organisées par l'Ecole comme un signe de désintérêt vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants.

Une des raisons de cette abstention peut être «que certains parents font à l'école une telle confiance qu'il ne leur viendrait pas à l'idée de contrôler, ou de sembler contrôler, ce qu'on y fait des enfants : l'enseignement est l'affaire des enseignants, qui savent, et particulièrement, qui savent ce que l'école attend des enfants...», rappelle Dominique Glasman.

Ayons bien à l'esprit que l'abstention ne signifie pas nécessairement l'indifférence.

Les parents jouent un rôle déterminant dans le parcours scolaire de leurs enfants, lorsqu'ils peuvent prendre en compte les contraintes scolaires, soutenir les efforts, mesurer les enjeux de l'orientation, transmettre une culture du travail scolaire. Mais certains parents de milieux populaires, ou bien en situation de précarité, ou bien d'origine étrangère, ne se sentent pas toujours à même de jouer ce rôle.

Ils se sentent souvent démunis par rapport à l'Ecole, et éprouvent de fortes difficultés à accompagner leurs enfants dans leur scolarité :

- > ils pensent ne pas être capables d'aider leurs enfants, s'ils connaissent mal le français ou ne comprennent pas les exercices demandés ;
- > ils éprouvent parfois des difficultés à comprendre le système éducatif lui-même et certains enjeux, notamment l'orientation ;
- > ils rencontrent parfois des difficultés socio-économiques qui provoquent le repli et ne permettent pas aux enfants de disposer de bonnes conditions matérielles pour étudier ;
- > les parents étrangers peuvent aussi parfois se sentir victimes de représentations négatives de la part de l'Ecole.

Ces parents ont, comme tous les autres parents, une forte attente à l'égard de l'Ecole. Ils doivent pouvoir trouver de l'aide dans ce domaine auprès de l'accompagnement à la scolarité.

Fiches
pour organiser
l'accompagnement
à la scolarité

Choisir des accompagnateurs, bien les connaître

L'équilibre dans le choix des accompagnateurs, la bonne connaissance qu'on a d'eux, base d'un travail d'équipe, sont un facteur de réussite de l'accompagnement à la scolarité

- > Homme ou femme ?
- > Niveau d'études ?
- > Profil plutôt scientifique ? Profil plutôt littéraire ?
- > Expérience de l'encadrement d'enfants ou d'adolescents ?
- > Qualités relationnelles ?
- > Salarié ? Bénévole ?
- > Retraité ? Etudiant ?

Conduire une action d'accompagnement à la scolarité

Lorsqu'on projette de mener une action d'accompagnement à la scolarité, lorsqu'on a une action en cours, on peut se poser les questions suivantes :

> **Les conditions d'inscription des enfants et jeunes ?**

l'enfant ou le jeune a-t-il choisi lui-même de venir ? a-t-il été inscrit par ses parents ? a-t-il été désigné par l'école ou le collège ? par l'assistante sociale ? par les services municipaux ? quelle est la demande précise de chacun ?

Les modalités de recrutement ont des implications sur la motivation de l'enfant ou du jeune : il faut en être conscient et s'interroger en conséquence sur le cadrage de l'action (voir l'alinéa suivant). En revanche, une demande forte de l'Ecole et des familles reflète une bonne intégration du projet dans le quartier.

> **Le cadrage de l'action ?** comment va-t-on créer un cadre de fonctionnement pour l'action ? comment susciter l'adhésion des enfants et des jeunes s'ils n'ont pas choisi de venir ? comment créer de l'assiduité chez eux ? quel engagement prendre auprès des familles ? quel lien instaurer avec les écoles et les établissements ? établit-on un règlement intérieur ? comment en informe-t-on les accompagnateurs ? le communique-t-on aux familles au moment de l'inscription ? prévoit-on la rupture de

l'engagement (c'est-à-dire la possibilité d'exclure un enfant ou un jeune de l'accompagnement à la scolarité) ?

> **Le suivi de l'action ?** de quels outils de suivi se dote-t-on pour suivre l'action ? listes des enfants et des jeunes inscrits, cahiers d'appel, outils statistiques, définition d'indicateurs ?

> **Le suivi du fonctionnement de l'association ?** suivi budgétaire et financier ?

> **La part de l'aide aux devoirs ?** la part de détour ? de projets ? le lien avec un diagnostic sur la situation de l'enfant ou du jeune ?

> **L'aménagement du temps de vie des enfants et des jeunes ?** comment prend-on en charge les rythmes de l'enfant et de l'adolescent ? quels temps de rupture installe-t-on entre le temps de l'école, le temps familial et le temps de l'accompagnement à la scolarité ?

> **L'organisation matérielle ?**

comment a-t-on analysé les ressources de l'environnement ? bibliothèque ? ludothèque ? centre culturel ? autres associations ? musées ? équipements sportifs ? quels liens établit-on ? quel lieu choisir ? l'école ? le collège ? un local de l'association ? un lieu partagé avec d'autres ? le domicile des parents ? avec quel matériel ? comment analyse-t-on les contraintes du lieu ? quelle participation demander aux parents ? combien d'accompagnateurs par séance ? a-t-on les moyens d'organiser des binômes d'accompagnateurs quand le groupe est étoffé (plus de 10 enfants ou jeunes qui participent par exemple) ? fait-on le choix de petits groupes d'enfants ou de jeunes (quatre, cinq) ? quelle complémentarité entre les accompagnateurs ?

> **La complémentarité avec d'autres**

actions mises en place en faveur des enfants et des jeunes sur le territoire ? quelles sont les conditions de sortie du dispositif de l'accompagnement à la scolarité ?

Organiser le lieu de l'accompagnement à la scolarité

On peut se poser les questions suivantes

S'il s'agit d'une salle spécifique

- > Conditions de sécurité ?
- > Décoration des murs ? Affiches ?
Contenu d'évasion (Affiches de cinéma ?
Affiches présentant des équipes
sportives ?) ; contenu de connaissances
(cartes du monde ? frise
chronologique ?) ; contenu culturel
(spectacles que les enfants ou les jeunes
peuvent voir) ? Quel message la
décoration diffuse-t-elle ?
- > Matériel informatique ? Connexion
internet ?
- > Matériel d'aide pédagogique
(Dictionnaires ? Atlas ? Ouvrages sur les
conjugaisons ? Logiciels
d'accompagnement à la scolarité?)
- > Organisation claire de l'espace ?
Espaces différenciés ?
- > La disposition des tables aide-t-elle au
travail individuel ? Encourage-t-elle le
travail collectif ?
- > Calme ?

- > Qu'est-ce qui est modifiable à court
terme, à moyen terme, pour mieux
correspondre au projet d'utilisation ?

S'il s'agit d'une salle polyvalente

Possibilités d'aménagement ?
Changements indispensables pour le
projet ? Présence et stockage de matériel
pédagogique ?

S'il s'agit de locaux scolaires

Possibilités d'aménagement ?
Changements indispensables pour le
projet ? Présence et stockage de matériel
pédagogique ?

Monter un projet permettant aux enfants et aux jeunes de s'approprier les ressources de leur environnement

Des chercheurs ont constaté que, pour les enfants et les jeunes, la maîtrise du temps et l'entrée dans un projet personnel passent souvent par la maîtrise de l'espace. Dans ce cadre, il peut être intéressant de monter un projet permettant aux enfants et aux jeunes de s'approprier les ressources de leur territoire. Cette appropriation peut prendre des formes variées.

- > Favoriser la connaissance des institutions présentes dans le quartier : mairie, services municipaux, bibliothèque municipale, installations sportives, école, hôtel ou antenne de police, gendarmerie, palais de justice, maison de justice, caisse d'allocations familiales, centre social, associations, maison d'accueil de personnes âgées dépendantes, crèche, musée, centre culturel, etc.
- > Organiser des rencontres avec des élus, des responsables ; préciser les missions des organismes et institutions.
- > Organiser des visites.
- > Préparer des rencontres par des enquêtes, des entretiens, des recherches documentaires.
- > Se repérer sur un plan du quartier ou de la ville...

Monter un projet : l'atelier théâtre

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, des ateliers théâtre peuvent être organisés avec l'aide de structures culturelles, de compagnies théâtrales professionnelles, d'associations d'éducation populaire...

Cette activité permet une entrée dans la langue et la culture française. Elle favorise la maîtrise de l'oral, la maîtrise du corps dans l'espace, la mémorisation, le sens de l'écoute de l'autre, le sens d'un projet collectif et de son développement dans le temps.

Il ne s'agit pas de faire ingurgiter tout Molière ou un peu de Shakespeare dans ce cadre. Il s'agit de faire travailler des enfants ou des jeunes sur des textes qui les intéressent, qui parlent d'eux ou qui n'en parlent pas ; sur de vrais textes, publiés, avec des professionnels du théâtre.

L'apprentissage du théâtre, la mise en veille de ce que l'on est réellement peut permettre à celui qui le pratique d'être dans une autre relation avec la langue, la culture, la culture de l'Ecole.

Monter un projet : le projet sportif

Un projet sportif permet à l'enfant ou au jeune d'affiner ses conduites motrices, d'améliorer son aisance comportementale, de favoriser son développement corporel, psychologique et social. Il peut être monté avec les associations sportives de jeunesse et d'éducation populaire.

Les apprentissages peuvent consister à

- > vivre des situations actives simples (courir, sauter, lancer, nager, glisser, tirer, pousser, tomber...). *L'enfant apprend à mieux distinguer quand il faut parler, se taire, attendre, réagir, écouter...*
- > comprendre les actions vécues et en vivre d'équivalentes dans des environnements différents (dans la rue, à la maison, dans un gymnase, sur un stade, dans les bois, à la plage, sur une pente neigeuse...) et des situations variées (seul, avec un autre enfant, avec un adulte, avec des partenaires, avec des adversaires...). *L'enfant apprend à mieux gérer ses attitudes en classe, dans la cour de récréation, en présence de son professeur, avec ses camarades de classe...*

- > analyser ces actions vécues pour pouvoir élargir le champ des réponses possibles et transférer les compétences acquises.

L'enfant peut mieux répondre aux sollicitations auxquelles il doit faire face : être interrogé au tableau, réaliser un travail dans un temps donné, rédiger un compte rendu, effectuer des calculs, participer à un travail collectif...

- > anticiper sur les actions à réaliser afin d'élaborer des stratégies d'actions et choisir la plus efficace en fonction de la situation subie, proposée ou conçue par lui-même. *L'enfant peut mieux faire face aux situations de changement : apprentissage d'une nouvelle discipline ; changement d'école ; changement de professeur avec changement de méthodes pédagogiques ; entrée au collège...*

S'engager dans l'accompagnement à la scolarité

Dans une démarche d'engagement réciproque, ce document, à la signature des différents partenaires, précise ce qui est attendu de chacun d'entre eux, les situe les uns par rapport aux autres, sert de référence commune.

L'accompagnateur de la scolarité de est

.....

Je m'engage à

- > accompagner dans sa scolarité
- > organiser des activités qui favorisent les apprentissages
- > rencontrer ses parents
- > faire le lien avec l'Ecole

Signature

M. Mme, parents de

Je/Nous demande/demandons l'inscription de notre enfant
à l'accompagnement à la scolarité

Je/Nous m'engage/nous engageons à

- > lui poser régulièrement des questions sur ce qu'il apprend à l'école
et à manifester mon/notre intérêt
- > regarder régulièrement son cahier de texte, son «cahier du soir»,
et à en vérifier la tenue (présentation régulière et claire)
- > assister à une séance d'accompagnement à la scolarité
- > prévenir si notre enfant ne peut pas se rendre à une séance
d'accompagnement à la scolarité

Signature

Enfant, jeune.....

Je m'inscris à l'accompagnement à la scolarité

Je m'engage à

- > venir régulièrement aux séances
- > me montrer disponible pour les activités qui me sont proposées
- > noter clairement et complètement les devoirs et les leçons dans mon cahier de texte, dans mon «cahier du soir»

Signature

L'enseignant, professeur d'école, professeur principal

M. Mme.....

J'encourage l'enfant..... en classe de à l'école, au collège de
à participer à l'accompagnement à la scolarité

Je m'engage à

- > vérifier que les devoirs et les leçons sont clairement notés dans le cahier de texte, le «cahier du soir» des enfants et dans le cahier de texte de la classe
- > rencontrer l'accompagnateur et le responsable
- > apporter mon concours au projet de l'accompagnement à la scolarité

Signature

Fiches pour accompagner

Entretien avec l'enfant ou le jeune préalable à la mise en route de l'accompagnement à la scolarité

Il s'agit de faire connaissance avec l'enfant ou le jeune ; de lui permettre de se définir ; de le placer dans une disposition de réflexion sur ses manières de faire.

Ce qui suit doit être adapté à chaque situation, à chaque âge.

Interroger l'enfant ou le jeune

> ce que j'aime, ce que je n'aime pas ;

> ce en quoi je me débrouille bien, ce que je dois améliorer ;

> ce que je comprends, ce que je ne comprends pas ;

> ce que je peux faire pour progresser ;

> ce que je fais facilement, ce que je fais avec difficulté ;

> ce que j'attends de l'accompagnement à la scolarité.

Analyser avec lui ce qu'il a dit ou écrit.

Mettre en route les premières séances de l'accompagnement à la scolarité

L'accompagnateur pense-t-il à

- > vérifier avec les enfants et les jeunes le matériel scolaire ;
- > aider à créer une place pour l'Ecole à la maison : par exemple un tiroir particulier, une grande boîte pour ranger les affaires de classe à la maison (à placer dans un coin, à mettre sous le lit...) ; une place pour le travail écrit qui demande qu'on étale ses cahiers, ses livres ; un endroit où apprendre ses leçons si on a l'habitude de réciter à haute voix...
- > apprendre à travailler sur l'emploi du temps ;
- > rappeler que le cartable doit être préparé la veille, éventuellement avec de l'aide à la maison.

Organiser une séance consacrée à l'aide aux devoirs

L'accompagnateur pense-t-il à

- > mettre en place un temps de rupture par rapport à la journée (jeu libre, temps d'écoute lors du goûter, temps de parole et d'échanges) ;
- > prévoir et organiser les activités (aide aux devoirs, lecture, jeu, projet...) tout en sachant être souple et attentif aux demandes formulées par les enfants ou les jeunes, ainsi qu'aux situations d'urgence (révisions, contrôles, devoirs...) ;
- > se montrer vigilant sur les règles de vie en commun quelle que soit la taille du groupe : respect des personnes, respect du matériel ; mettre en place les règles lors des séances initiales ; les rappeler ; encourager les enfants ou les jeunes à les rappeler eux-mêmes ;
- > vérifier le cahier de texte ou le «cahier du soir» ; si les enfants viennent d'une même classe, il confronte ce qui a été noté dans les cahiers de texte : il répertorie l'ensemble du travail à faire ; il laisse les enfants discuter entre eux pour se mettre d'accord sur la consigne donnée par l'enseignant ; il vérifie que les enfants ont bien noté l'ensemble des devoirs et des leçons...
- > rappeler qu'on apprend la leçon avant de faire l'exercice ; donner des pistes pour apprendre une leçon ;
- > veiller à ce que l'énoncé soit lu jusqu'au bout ; il fait reformuler la consigne ; quelle est la question ? quel est le but à atteindre ? il sait résister aux manœuvres des enfants ou des jeunes pour obtenir de lui qu'il fasse les devoirs à leur place ;
- > faire utiliser le dictionnaire si c'est nécessaire ; il voit si le dictionnaire est bien utilisé (rapidité pour trouver le mot recherché ; capacité à trouver, dans la définition, le sens qui convient...).

Accompagner un enfant ou un jeune dans sa scolarité

Aider quelqu'un consiste largement à l'aider à se connaître lui-même, avec ses forces, ses faiblesses, ses manières de faire, et à proposer des pistes pour qu'il découvre les méthodes qui lui conviennent le mieux et sont pour lui les plus efficaces.

Penser à

- > valoriser l'enfant ou le jeune en soulignant les réussites ou les progrès ;
- > susciter des situations de réussite ;
- > responsabiliser l'enfant ou le jeune dans son apprentissage ;
- > aider l'enfant ou le jeune à découvrir l'environnement et les conditions qui facilitent ses apprentissages, notamment l'usage qu'il fait du temps en le rendant attentif :
 - au moment de la journée où il préfère faire ses devoirs et apprendre ses leçons. Est-il du soir ou du matin ?
 - à la durée qui lui est nécessaire pour faire son travail. A-t-il besoin de beaucoup de temps ou de peu de temps ?
- à la planification de son travail. Pour une rédaction ou une dissertation, a-t-il besoin d'écrire un premier jet et de le laisser reposer avant de le reprendre, ou préfère-t-il des délais courts, plus motivants pour lui ?
- à la meilleure manière de gérer le temps pour réviser. Sans doute un planning de révisions est-il à construire avec lui afin qu'il ne se sente pas pris de court ;
- > amener l'enfant ou le jeune à discerner comment il procède quand il apprend ;
- > amener l'enfant ou le jeune à relier, à construire des ponts entre les savoirs.

(Cette fiche est largement inspirée de l'ouvrage de Michel Develay, Parents, comment aider votre enfant ? ESF éditeur)

Aider à apprendre une leçon

Cette fiche vise à identifier les différents types d'aide que l'on peut apporter à l'enfant ou au jeune pour qu'il développe sa capacité à apprendre, à trouver la démarche qui lui convient le mieux.

Aide d'ordre méthodologique

- > utilisation du cahier de textes ;
- > utilisation du dictionnaire, utilisation du manuel ;
- > recherche documentaire.

Aide d'ordre stratégique

- > aide dans le fractionnement cohérent du texte pour permettre sa mémorisation ;
- > aide au repérage des mots importants ;
- > réflexion sur les questions posées au sujet du texte de la leçon.

Aide pour l'apprentissage systématique

- > aide à la restitution ;
- > vérification et validation de la restitution ;
- > valorisation du travail de l'enfant.

Comment apprendre une leçon ?

Cette fiche vise essentiellement à encourager l'enfant ou le jeune à observer ses manières de faire et à découvrir la méthode qui lui convient le mieux.

Avant de commencer

- > je consulte mon «cahier du soir» ou mon cahier de textes ;
- > je lis le texte de la leçon rapidement pour avoir une idée d'ensemble.

Pour apprendre ma leçon

- > je peux lire la leçon à voix haute, à voix basse, la lire des yeux, l'écrire ;
- > suivant la longueur, je la fractionne en paragraphes ;
- > je souligne les mots importants ou les mots clés ;
- > je cherche la signification des mots que je ne connais pas ;
- > je m'aide du livre, du lexique, du formulaire ;
- > je redis le plus important à ma façon.

Pour vérifier que je sais ma leçon

si je l'ai apprise par cœur

- > je la récite à quelqu'un ;
- > je compare, en écrivant, avec ce qui est dans mon cahier, mon classeur ou mon livre.

si je ne l'ai pas apprise par cœur

- > je me pose des questions ;
- > je réfléchis aux questions qu'on pourrait me poser ;
- > je me fais interroger par quelqu'un ;
- > j'interroge un camarade qui a appris la même leçon que moi ;
- > j'explique ce que je sais en utilisant mes mots.

Epauler les parents dans leur rôle éducatif : favoriser les mises en relation

A-t-on pensé à

- > se rapprocher au niveau local des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ? d'associations comme celles des femmes relais ? des adultes-relais ?
- > aider à la relation avec les acteurs de l'Ecole ? Possibilité d'une aide dans la lecture des bulletins scolaires, dans la lecture des documents de l'Ecole, des outils scolaires de l'enfant ou du jeune (notamment du «cahier du soir», du cahier de texte et du carnet de correspondance) ?
- > préparation des entretiens avec les responsables d'école et d'établissement, avec les enseignants ? possibilité d'être accompagnés lors des rencontres avec les responsables ?
- > offrir la possibilité aux familles de se réunir autour de l'accompagnement à la scolarité pour s'aider, confronter les points de vue, faire émerger une demande spécifique?

Epauler les parents dans leur rôle éducatif : aider au suivi scolaire des enfants

A-t-on pensé à

- > aider à la compréhension du système éducatif par des séances d'information sur le fonctionnement de l'école et sur les choix d'orientation (en utilisant les outils de l'ONISEP) ? par l'organisation de réunions avec les enseignants, les accompagnateurs ?
- > donner des conseils de méthode aux parents ? de regarder régulièrement le cahier de texte, le «cahier du soir», et d'en contrôler, ne serait-ce que visuellement, la tenue ? de contrôler régulièrement le carnet de correspondance, le carnet de liaison en expliquant la fonction que lui assigne l'Ecole et de voir si des messages y sont inscrits ? de distinguer entre les différents types de messages de l'Ecole présents dans le carnet (photocopie, textes dictés à l'enfant - qui sont généralement des messages collectifs - et messages rédigés de la main d'un adulte et signés par lui, qui sont généralement des messages individuels qui signalent une difficulté ou demandent un contact) ?
- > conseiller aux parents de s'enquérir régulièrement auprès de leurs enfants de ce qui a été appris à l'Ecole et de manifester de l'intérêt pour ces apprentissages et ces savoirs ?
- > aider les parents à accompagner la scolarité de leurs enfants par des entretiens individuels permettant de les mobiliser en fixant des objectifs précis (s'intéresser à ce que vit l'enfant à l'école ou dans son établissement, à ce qu'il apprend, aider à préparer le cartable, aménager un lieu calme pour les leçons et devoirs, favoriser la ponctualité et l'assiduité, accompagner l'enfant à l'école et aller le chercher quand c'est possible...) ?

Encadrer, informer, former les accompagnateurs

Encadrer, informer, former les accompagnateurs est important pour l'efficacité et la crédibilité des actions d'accompagnement à la scolarité

A l'intérieur de la structure d'accompagnement à la scolarité :

Des réunions régulières entre accompagnateurs, pilotées par le coordonnateur, permettent l'échange d'outils et d'observations, la mise à distance, une meilleure analyse des situations.

A l'intérieur de la structure d'accompagnement à la scolarité :

Des réunions d'échanges de pratique peuvent être organisées avec un accompagnement extérieur (à dimension psychologique par exemple).

Au niveau départemental ou local :

Des temps de regroupement permettent, en fonction d'une analyse des attentes et des besoins, avec des partenaires (enseignants, responsables d'école et d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale, responsables de la politique de la Ville, responsables associatifs, CEFISEM...), une réflexion et des apports sur

- > la place et les objectifs de l'accompagnement à la scolarité ;

- > la psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
- > les théories de l'apprentissage ;
- > le fonctionnement du système éducatif ;
- > la gestion d'un groupe ;
- > la méthodologie de projet...

Au niveau local :

Des rencontres entre équipes d'enseignants et équipes d'accompagnateurs peuvent être aménagées et permettre des mises en commun, une meilleure compréhension, une meilleure complémentarité

Fiches
pour observer
et évaluer

Examiner la situation scolaire des enfants et des jeunes avec les enseignants, avec les enfants et les jeunes eux-mêmes

- > La situation scolaire des enfants et des jeunes est examinée avec l'enseignant ou le responsable scolaire ;
- > L'accompagnateur encourage l'auto-diagnostic et la réflexion de l'enfant ou du jeune sur ses apprentissages ;
- > L'accompagnateur veille à fixer des objectifs réalistes et concrets, à souligner les progrès, à créer des occasions de succès et de prise de confiance ;
- > L'accompagnateur encourage la précision, l'organisation, la prévision dans les différentes activités qu'il anime.

Situations de difficulté et situations d'échec des enfants ou des jeunes

*Pour analyser la position de l'enfant ou du jeune par rapport à un apprentissage précis, Michel Develay propose dans **Parents, comment aider votre enfant ?** Paris, ESF éditeur, de distinguer entre difficulté et échec. S'il y a difficulté, il conseille de reprendre les notions, d'approfondir la méthode utilisée précédemment. S'il y a échec, il suggère l'essai d'une méthode différente, d'une pédagogie du détour. Cette approche, qui repose sur une observation minutieuse de l'enfant et du jeune, doit être travaillée avec les responsables scolaires et les enseignants.*

Un graphique pour que l'enfant ou le jeune visualise ses résultats scolaires

Proposée, en lien avec l'enseignant ou le responsable scolaire, à l'enfant ou au jeune, cette fiche peut l'aider à considérer avec plus d'objectivité sa situation scolaire et à examiner ce qu'il va mettre en œuvre pour évoluer si c'est nécessaire.

Voici un graphique sur lequel tu vas pouvoir faire apparaître les moyennes (par matière) des trois trimestres ou des périodes de notation en usage dans ton collège.

- > Premier trimestre : couleur...
- > Deuxième trimestre : couleur...
- > Troisième trimestre : couleur...

Tu choisiras une couleur différente pour chaque trimestre.

Tu pourras, d'un coup d'œil, mesurer les résultats d'un trimestre à l'autre et évaluer ta progression en comparant les courbes

	Arts plastiques	Education musicale	Education physique et sportive	Français	Histoire géographie éducation civique	Langue vivante	Mathématiques	Sciences de la vie et de la terre	Technologie
20									
19									
18									
17									
16									
15									
14									
13									
12									
11									
10									
9									
8									
7									
6									
5									
4									
3									
2									
1									
0									

(Cette fiche est largement inspirée du Carnet de l'élève, et apprend à le faire seul, de Jean-François Batisse, CRDP d'Alsace. Elle doit être aménagée en fonction des disciplines qui sont enseignées dans la classe de l'enfant ou du jeune)

Fiche de progression

Cette fiche peut former la trame d'une réflexion individuelle de l'enfant ou du jeune ou d'une réflexion collective. Elle encourage la prévision, l'organisation, la responsabilisation.

- > Je veux progresser dans telle ou telle discipline.
- > Quels sont les moyens que je peux mettre en œuvre ? meilleure attention durant le cours ? méthode de travail ? aide à l'accompagnement à la scolarité ?
- > Quels objectifs puis-je me fixer ? pour le prochain contrôle ? pour le trimestre ? proposition de plan de route.

Manières de faire, manières d'être dans sa scolarité, dans l'accompagnement à la scolarité

On peut proposer cette fiche à l'enfant ou au jeune périodiquement pour encourager sa réflexion sur lui-même et sur son comportement. On peut utiliser la fiche sur l'accompagnement à la scolarité pour une réflexion collective. Comme toutes les fiches d'auto-évaluation destinées aux enfants ou aux jeunes, elle vise à encourager la réflexion sur soi, la responsabilisation, sans culpabilisation.

A l'école, au collège

- > J'arrive à l'heure ?
- > J'ai mon matériel ?
- > J'ai appris mes leçons et fait mes devoirs ?
- > Je me concentre sur ce que je fais ?
- > Je montre attention et disponibilité ?

A l'accompagnement à la scolarité

- > J'arrive à l'heure ?
- > Mon cahier de texte, mon «cahier du soir», est-il à jour ?
- > J'ai mon matériel pour apprendre mes leçons et faire mes devoirs ?
- > Je me concentre sur ce que je fais ?
- > Je montre attention et disponibilité ?

Observer les manières de faire d'un enfant ou d'un jeune face à ses apprentissages, l'encourager à s'observer lui-même

Lors des trente dernières années notamment, beaucoup de chercheurs se sont penchés sur la façon dont on apprend. De ces travaux il ressort que les manières d'apprendre sont multiples et complexes. Il faut avoir cela en tête lorsqu'on se trouve auprès de quelqu'un qui apprend. On a soi-même une manière particulière d'apprendre et de comprendre. La personne que l'on a à côté de soi en a sans doute une autre. Il ne faut pas imposer sa méthode, mais amener la personne qui apprend à reconnaître ce qui est efficace pour elle, ce qui l'aide, ce qui, au contraire, la trouble et la gêne, pour qu'elle trouve sa propre voie. Comme toutes les typologies, celle qui suit a ses limites, la simplification en particulier. Elle doit être utilisée pour aiguïser l'observation, pour proposer aux enfants ou aux jeunes des clés pour leur propre observation. Elle n'est en aucun cas intangible.

L'enfant ou le jeune est-il visuel ou auditif ?

- > **visuel** : il raconte des détails sur la forme, les couleurs, il se souvient de ce qu'il a vu écrit... Il apprendra plus facilement en écrivant, en surlignant.
- > **auditif** : il se rappelle ce qu'il a entendu, l'histoire, les détails que l'enseignant a racontés durant la leçon. Il apprendra plus facilement en parlant, en s'écoutant au magnétophone, en lisant à voix haute, en épelant les mots à connaître.

L'enfant ou le jeune a-t-il une démarche fondée sur l'intuition ou sur le raisonnement ?

- > **intuitif** : il a besoin d'images, de schémas, de dessins. Il a besoin d'établir des rapprochements : à quoi cela ressemble-t-il ? à quoi cela te fait-il penser ?

- > **déductif** : il a besoin de commenter un schéma avant de l'apprendre, de décomposer la règle à mémoriser, de la comprendre en la structurant... Il a besoin de mettre en évidence un plan.

L'enfant ou le jeune est-il attentif au détail ou à la globalité ?

- > **détail** : lorsqu'il raconte un film, une histoire, il s'attache aux détails, à la description de tous les détails. Il apprendra sa leçon en clarifiant chaque paragraphe avant d'aborder le suivant et avancera point par point.
- > **globalité** : il donne les grandes lignes d'une histoire, d'un film. Il apprendra mieux en prenant connaissance globalement de la leçon, en comprenant globalement les grandes idées avant de revenir aux paragraphes.

Suivi de l'enfant ou du jeune à l'accompagnement à la scolarité

(Fiche de l'accompagnateur)

Cette fiche est une aide à l'observation de l'enfant ou du jeune et peut être confrontée à la fiche d'auto-évaluation.

Nom de l'enfant

Nom de l'enseignant

Nom de l'accompagnateur

Dans l'organisation de mon travail,
..... est capable de ...

- > noter lisiblement les devoirs et les leçons
- > penser à prendre ses affaires pour faire le travail du soir
- > ranger et vérifier régulièrement son cartable
- > présenter un travail soigné
- > utiliser les documents adaptés
- > lire la consigne et se demander : que dois-je faire ?
- > écouter la consigne

Dans son comportement,
..... **est capable de ...**

- > se mettre à la tâche rapidement
- > fixer son attention sur une tâche
- > lever la main pour demander une explication, une précision
- > s'installer à un jeu, seul ou avec un camarade, calmement
- > respecter les règles de l'accompagnement à la scolarité

Assiduité aux séances ?

nombre de présences / nombre de séances

[illegible]

*Répondre : Oui, non, un peu

Pour chaque période, penser à fixer deux ou trois priorités avec l'enfant ou le jeune en liaison avec les enseignants et les responsables scolaires.

Tenir un carnet de bord de l'accompagnement à la scolarité

*Afin d'instaurer une continuité dans son action, l'accompagnateur peut utilement
- et succinctement - tenir un carnet de bord*

Noter brièvement les caractéristiques du déroulement de la séance

- > Quelles ont été les demandes des enfants ou des jeunes ?
- > Comment a-t-on pu y répondre ?
- > Quels sont les outils qui ont été utilisés ?
- > A quelles régulations a-t-on procédé ?
- > A-t-on pris des engagements ? lesquels ?

Évaluer son action

Rappelons un principe : pour pouvoir évaluer son action, il faut tout d'abord se fixer, dès le départ, des objectifs précis, observables. Que cherche-t-on à faire ? A quelles conditions pourra-t-on dire qu'on a réussi ? Il est intéressant, pour réguler son action, pour être à même d'en observer l'efficacité, de s'astreindre à cette démarche : analyser la situation, repérer des besoins, se fixer des objectifs, regarder s'ils sont atteints, s'interroger s'ils ne le sont pas, détecter les marges sur lesquelles on peut jouer, réguler, éventuellement réviser ses objectifs...

On peut évaluer les effets de l'action pour chaque enfant ou jeune, les effets de l'action sur l'ensemble des enfants ou des jeunes, le dispositif de l'accompagnement à la scolarité lui-même ...

Se doter d'indicateurs pour évaluer

A-t-on pensé à se doter d'un

- > indicateur d'assiduité : nombre d'enfants et de jeunes inscrits/nombre d'enfants et de jeunes venus régulièrement à l'accompagnement à la scolarité ;
- > indicateur de régularité du travail des enfants et des jeunes : travail scolaire fait régulièrement (à suivre enfant par enfant avec les maîtres ou les responsables d'établissement) ;
- > indicateur de régularité scolaire : matériel apporté en cours, régularité de la présence en cours, régularité de la participation au cours (à suivre enfant par enfant avec les maîtres ou les responsables d'établissement) ;
- > indicateur de résultats scolaires :
 - stabilisation des résultats scolaires ?
 - amélioration des résultats scolaires ?
- > indice de satisfaction : à recueillir sur la base d'enquêtes auprès des familles ; auprès des enfants et des jeunes ; auprès des responsables scolaires ; des accompagnateurs eux-mêmes (voir la fiche *Préparer le bilan...*) ;
- > indicateur d'adhésion au projet de l'accompagnement à la scolarité : nombre de famille qui acceptent l'accompagnement à la scolarité pour leurs enfants rapporté au nombre de familles dont les enfants sont proposés pour s'y rendre...

Préparer le bilan de l'action d'accompagnement à la scolarité

Outre le suivi d'indicateurs quantitatifs, le bilan annuel de l'action peut utilement s'appuyer sur le recueil d'informations auprès des familles, des enfants ou des jeunes eux-mêmes, les responsables scolaires, les accompagnateurs, l'ensemble donnant des indications sur le degré de satisfaction des uns et des autres et permettant de mettre en évidence difficultés et réussites...

Enquête auprès des familles (grille d'évaluation qualitative)

Votre enfant a été inscrit à l'accompagnement à la scolarité

- > Famille satisfaite ? Plutôt satisfaite ?
Plutôt mécontente ? Mécontente ?
- > Organisation de l'accompagnement ?
choix du jour ? choix de la durée ? choix
du lieu ? points forts ? points faibles ?
- > Organisation des séances
d'accompagnement ? points forts ?
points faibles ?
- > Organisation de la relation avec les
familles ? points forts ? points faibles ?
rencontres en nombre suffisant ?
informations suffisantes ?
- > Pistes pour l'amélioration ?

Enquête auprès des enfants et des jeunes qui participent à l'accompagnement à la scolarité (grille d'évaluation qualitative)

Vous/tu avez/as suivi les séances de l'accompagnement à la scolarité

- > Satisfait ? Plutôt satisfait ?
Plutôt mécontent ? Mécontent ?
- > Organisation de l'accompagnement ?
choix du jour ? choix de la durée ? choix
du lieu ? points forts ? points faibles ?
- > Organisation des séances
d'accompagnement ? points forts ?
points faibles ?
- > Pistes pour l'amélioration ?

Grille d'entretien entre les responsables associatifs et les responsables des écoles et des établissements scolaires

Des enfants ou des jeunes de votre école ou de votre établissement ont été inscrits à l'accompagnement à la scolarité

- > Quels constats pour les enfants ou les jeunes présents à l'accompagnement : assiduité ? disponibilité pour les apprentissages ? le travail demandé par l'école est-il effectué ?
- > Quelles attentes de l'école ou de l'établissement pour les séances de l'accompagnement ?
- > Quels outils l'Ecole et l'accompagnement peuvent-ils partager ? outils d'aide aux devoirs ? outils méthodologiques ?
- > Quelles modalités d'informations réciproques sur les enfants ou les jeunes : entretiens réguliers ? appels téléphoniques en cas de situation difficile ?

Grille d'entretien avec les accompagnateurs

- > Ce qui leur a paru facile dans l'accompagnement à la scolarité, ce qui leur a paru difficile ?
- > Ce qui les a aidés, ce qui les a mis en difficulté ?
- > Ce qui aurait pu les aider, notamment dans le domaine de l'information ou de la formation ?
- > Quelle évaluation font-ils de leur action ?

**Tableau récapitulatif des actions mises en place
dans le département dans le cadre du contrat local
d'accompagnement à la scolarité**

Contrat local d'accompagnement à la scolarité
Tableau récapitulatif annuel établi par le comité départemental

Association	Intervenants	Actions			Financement	Financeurs
		> Nombre d'enfants et de jeunes concernés	> Niveau scolaire des enfants et des jeunes	> Sites concernés		

Témoignages

Témoignage 1

Accompagnement scolaire et éducatif au sein du foyer laïque de Valensolles (Drôme)

Il y a une dizaine d'années, les enfants formulent une demande d'aide aux devoirs. Le foyer a identifié depuis une demande globale autour des problèmes de l'école, à l'école, à la maison, à laquelle il répond. L'action touche en 2000-2001 156 enfants et jeunes.

L'action vise l'intégration scolaire

- > permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur scolarité ;
- > retrouver confiance dans leur capacité à apprendre ;
- > permettre aux parents de se reconnaître des capacités à suivre et à aider leurs enfants dans leur scolarité ;
- > aider l'école à mieux vivre la diversité sociale des jeunes.

Cette action implique 21 animateurs (de statuts divers - contrat emploi jeunes, CES, CEC, vacataires, stagiaires des métiers de l'éducation, qui effectuent 14 heures avec les enfants, 4 heures de médiation famille/école, 2 heures 30 de réunion d'échanges et de réflexion collective ; 200 heures de formation), une coordinatrice, un responsable secteur enfance.

Tous les soirs après l'école durant une heure trente par petits groupes de trois autour d'un intervenant pour un accueil, goûter, le point sur la journée, devoirs, lecture avec des bibliothécaires et une soirée banalisée hebdomadaire pour des ateliers d'expression culturelle, artistique ou sportive.

Pour les collégiens : accueil des 6^e avec un travail sur la mixité sociale et le règlement intérieur ; aide au travail personnel ; accueil des jeunes exclus temporairement du collège (réflexion sur ce qui a amené la sanction ; rattrapage des cours ; retour au collège, réparation, remise en mots ; travail auprès des familles, en liaison avec le collège, précédant l'arrivée du courrier annonçant la sanction, avec la proposition d'accueil).

Travail autour de l'orientation : accompagnement du jeune et de ses parents au centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les établissements (SEGPA, CFA, lycée professionnel...).

Ces enfants, ces jeunes, leurs parents, issus d'un quartier particulièrement difficile, avec des gens du voyage en voie de sédentarisation, ont construit un espace de parole leur permettant d'être acteurs, de s'intégrer dans l'Ecole, mais aussi d'agir sur l'Ecole, de ne pas subir, et ont appris à s'exprimer avec des mots.

Le suivi rigoureux d'indicateurs chiffrés permet de mesurer l'efficacité de l'action.

Témoignage 2

Une action de formation des accompagnateurs bénévoles conduite par la fédération des œuvres laïques d'Ille-et-Vilaine (FOL 35) en partenariat avec le Secours populaire

L'action est menée depuis trois ans. Le cycle de formation comprenant huit à dix modules accueille un public de dix à douze étudiants volontaires intervenant dans le cadre familial auprès d'enfants scolarisés dans le premier degré ou au collège.

L'intervention dans le cadre familial renforce la difficulté qu'il y a pour un accompagnateur à instaurer un cadre relationnel du fait de relations internes à la famille. Pour répondre à cela, la formation comporte deux temps spécifiques.

Chaque module dure deux heures : une heure d'apports théoriques et méthodologiques s'appuyant le plus souvent sur l'intervention et le témoignage de professionnels de l'éducation ; une heure consacrée à un groupe de parole placé sous la conduite d'un psychologue scolaire.

Le groupe de parole permet un échange sur les pratiques, les exigences singulières, et instaure une mise à distance de la relation à l'enfant et au jeune, de la relation au cadre familial. Cette distance, qui vient comme lien médiateur entre l'intervenant et la famille, peut aider à ne pas entrer dans une problématique interne à la famille.

Les aspects théoriques et méthodologiques répondent à un double objectif :

- > aider les étudiants dans l'organisation de leur travail d'aide scolaire et d'appui éducatif (ils aident aux devoirs, présentent aux enfants et aux jeunes des documents sur les bibliothèques, leur lisent des passages de livres, les informent sur les films, discutent avec les parents ou les aînés de l'éducation des plus jeunes);
- > leur permettre de mieux connaître, dans le cadre des échanges avec les professionnels, les métiers de l'éducation et, éventuellement, conforter leur projet de s'y engager.

Témoignage 3

Une heure pour un enfant Action de l'union départementale des associations familiales des Alpes de Haute-Provence

L'action a presque dix ans. Elle est appelée «Une heure pour un enfant», ne cesse de se développer, concerne les écoliers et les collégiens de 6^e et de 5^e et a pour objectifs d'aider des enfants en difficulté scolaire à réaliser le travail que demande l'Ecole et de permettre à leur famille de suivre ce travail pour qu'efforts et résultats soient valorisés.

Un bénévole se rend une fois par semaine au moins au domicile de l'enfant pour l'aider à faire son travail. Il s'entretient avec la famille du suivi scolaire de l'enfant.

Les familles sont associées à l'accompagnement de la scolarité de leur enfant grâce à des informations sur la vie des écoles et collèges fréquentés par leurs enfants, grâce à de l'aide dans les rencontres et les échanges avec les enseignants, grâce à des explications sur le fonctionnement de l'école, sur l'orientation, sur le projet, sur les activités périscolaires proposées sur le territoire.

Le besoin d'intervention auprès d'un enfant peut être signalé par l'Ecole, par un travailleur social, par la famille elle-même, mais la demande d'inscription doit être faite par la famille.

Cette action se développe en lien étroit avec les écoles et établissements scolaires (rencontres, information réciproque, temps où l'on fait le point en commun sur les enfants), avec les éducateurs spécialisés et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Des bilans sont réalisés régulièrement grâce à des questionnaires d'évaluation adressés trimestriellement et en fin d'année scolaire aux intervenants bénévoles, aux familles, aux enfants et aux enseignants. Ils s'appuient également sur un suivi quantitatif rigoureux.

Témoignage 4

Accompagnement à la scolarité dans les familles Municipalité de Romans (Drôme)

Cette action existe depuis 1993. Elle n'a cessé d'évoluer pour mieux s'adapter aux besoins. Elle se déroule à Romans dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire (REP) avec une implication du réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED) et une liaison étroite avec la bibliothèque et la ludothèque. Elle a pour objectifs d'impliquer les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants ; de rendre les enfants plus autonomes et plus confiants ; d'améliorer le rapport à l'Ecole des enfants ; de dédramatiser les conflits entre les parents et les enfants à propos des résultats scolaires ; d'introduire le livre et le jeu dans les familles ; d'instaurer des rituels entre parents et enfants : regarder les cahiers avec l'enfant chaque soir, suivre le cahier de liaison... Son public est celui de l'école primaire. Elle se déroule sur l'année civile. Ce choix d'organisation permet aux enseignants de mieux connaître les enfants qu'ils proposent pour l'accompagnement puisqu'ils les ont observés pendant un trimestre. Il permet également qu'un même accompagnateur aide aux moments charnières (passage de la grande section au cours préparatoire notamment, avec le changement d'école quelquefois difficile qu'il implique) et accompagne dès la rentrée scolaire.

Ce sont les écoles qui font la proposition des enfants à contacter pour l'accompagnement à la scolarité. Les familles acceptent ou non l'offre. Elles sont de plus en plus nombreuses à accepter au fur et à mesure que l'action est mieux connue. Or, il leur faut s'engager à recevoir un groupe d'enfants et l'accompagnateur ; à participer aux séances ; à prévenir en cas d'empêchement ou d'absence ; à informer l'accompagnateur sur la scolarité de l'enfant.

Il s'agit de groupes de quatre enfants accueillis à la sortie de l'école dans chaque famille à tour de rôle pour deux séances (rythme qui semble plus favorable qu'une seule séance hebdomadaire). Pour les enfants du voyage, un accueil a été mis en place au centre social.

La coordonnatrice recrute et forme l'équipe d'accompagnateurs, anime réunions et bilans, assure le lien avec les écoles, rencontre les familles, prépare et analyse les outils d'évaluation, gère et suit le budget. Des réunions d'équipe se tiennent de façon hebdomadaire et peuvent s'ouvrir à des partenaires.

Des séances d'analyse de pratique de deux heures trente, animées par une psychologue clinicienne, sont régulièrement mises en place pour les accompagnateurs : elles aident au positionnement, et à la gestion des situations difficiles.

Témoignage 5

L'association des amis et parents d'élèves Michelet implantée à Dreux (Eure-et-Loir)

L'association implantée dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville se préoccupe depuis 1960 de l'épanouissement des enfants du quartier et de leur réussite scolaire.

Les projets mis en place concilient ces deux objectifs en proposant, en lien avec l'école Michelet, deux formes d'actions distinctes mais complémentaires.

Cela se concrétise par une offre d'ateliers socio-culturels et sportifs pour les enfants des cycles 2 et 3 inscrits dans le contrat éducatif local et le contrat de ville et une aide au travail scolaire organisée dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité en faveur des enfants du cycle 2 qui en ont besoin.

Si l'accès aux ateliers est ouvert à tous, les inscriptions à l'accompagnement à la scolarité sont effectuées à partir des propositions des enseignants pour une cinquantaine d'enfants jugés prioritaires. Ces derniers participent d'abord de 16 h 15 à 17 h 15 à des actions d'aide aux devoirs et rejoignent ensuite de 17 h 15 à 19 h leurs camarades aux ateliers.

Enseignants et animateurs co-encadrent l'accompagnement à la scolarité et les ateliers socio-culturels et sportifs. La collaboration entre bénévoles, parents, enseignants a permis au fil des années de concevoir un véritable projet éducatif avec un double souci de cohérence et de complémentarité éducative, ainsi que de réelles exigences de compétence au niveau de l'encadrement.

Témoignage 6

L'association des contrats bleus à La Loupe (Eure-et-Loir)

L'association des contrats bleus, implantée en milieu rural sur la commune de La Loupe depuis plus d'une quinzaine d'années, propose depuis peu, à la demande des enseignants et des parents, une action d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants de grande section, du cours préparatoire et du cours élémentaire 1^{ère} année. Ce sont les enseignants qui identifient les enfants à accompagner et contactent les parents et les responsables de l'association. Le responsable de l'action rencontre ensuite individuellement chaque famille concernée pour inciter les parents à inscrire leur enfant. Des réunions préparatoires et de suivi sont instaurées régulièrement entre l'école et l'association.

Il s'agit d'aider les enfants qui n'ont pas chez eux toutes les conditions pour une bonne réussite scolaire en instaurant un environnement et une relation privilégiée. L'association met à disposition une salle de motricité avec un encadrement adapté, une cuisine pour le goûter, deux salles aménagées pour les jeux et les temps de lecture-écriture, huit enfants pouvant être accueillis simultanément dans chaque salle.

Il s'agit également de redonner aux parents leur place en les sensibilisant au suivi scolaire, en les valorisant dans leur rôle : des livres leur sont prêtés, il leur est recommandé de lire les histoires à leurs enfants, des temps d'échange s'organisent au moment du goûter, les thèmes de la fonction parentale sont régulièrement abordés lors de réunions.

Témoignage 7

Une accompagnatrice (AFEV, Hauts-de-Seine)

Je suis étudiante en BTS de communication-marketing. J'accompagne la scolarité de deux enfants dans le cadre de l'AFEV. Il s'agit de Nathalie, élève de CE2 et de Jean-François qui est en CM2. Je les accompagne à domicile depuis le début de l'année scolaire.

Ce sont les enfants les plus jeunes d'une fratrie de cinq. Les deux aînés ne sont plus à la maison. Le frère de treize ans connaît, lui, de grandes difficultés et se montre parfois violent verbalement avec sa petite sœur. Le père travaille beaucoup et rentre tard. La mère, très attentive à ses enfants, rencontre fréquemment les enseignants et a inscrit sa fille à des cours de danse et de musique. Elle avait demandé un accompagnement à la scolarité l'année dernière et une étudiante est venue pour Nathalie et Jean-François.

Les enfants ont chacun leur chambre et j'ai été attentive à créer un lieu de travail avec eux. La petite fille est en difficulté scolaire et un redoublement est envisagé : elle a du mal à s'intéresser à des contenus scolaires qui lui semblent dépourvus de concret. Ensemble, nous travaillons justement à aborder les choses concrètement. Nous nous voyons deux heures par semaine. D'une séance à l'autre, j'y pense, je construis dans ma tête la prochaine

rencontre, par exemple, je pense à planter un oignon de crocus pour que nous le voyions pousser... Et, comme le frère est en CM2, je l'encourage à aider sa sœur, à lui donner des explications : ce qu'il fait bien, trouvant souvent des mots plus justes, plus efficaces que moi, ce qui le valorise, crée de la solidarité entre eux, l'aide à devenir plus autonome, plus maître de lui. Quant à sa sœur, je valorise sa capacité à lire : c'est une bonne lectrice.

J'apprécie ce rôle d'accompagnatrice, la relation qui se noue avec une famille, avec des enfants : je prends de mon temps, ils le savent, ils veulent me faire plaisir, j'apprends la patience, je découvre des enfants, j'ai avec eux une relation d'égal à égal, de l'espérance pour eux et pour leur scolarité, pour leur avenir. Sans mettre de pression, je leur donne l'occasion d'acquérir de bonnes bases en apprenant à se concentrer. Je vais les emmener à la faculté. La faculté, c'est un lieu mythique pour eux. La visite va le rendre concret, leur permettre de se projeter. Ils pourront y aller quand ils seront grands. Avec Jean-François, je suis allée voir son futur collège et, comme j'y ai fait un an d'études, j'ai pu le lui présenter, lui indiquer les fonctionnements, le préparer.

Je pense garder avec cette famille un contact amical, puisque l'accompagnement des enfants ne dure qu'un an, ce qui permet de garder une certaine distance, utile pour l'intervention. Nous nous écrivons. Je reviendrai les voir.

Glossaire

AEPS : animations éducatives périscolaires (unifié dans les CLAS depuis 2000)

CAF : caisse d'allocations familiales

CDDP : centre départemental de documentation pédagogique

CEFISEM : centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants

CEL : contrat éducatif local

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

CNAF : caisse nationale des allocations familiales

CNDP : centre national de documentation pédagogique

CRDP : centre régional de documentation pédagogique

DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDJS : direction départementale de la jeunesse et des sports

DESCO : direction de l'enseignement scolaire (ministère de l'éducation nationale)

DGAS : direction générale de l'action sociale (ministère de l'emploi et de la solidarité)

DIF : Délégation interministérielle à la famille (ministère délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées)

DIV : délégation interministérielle à la ville (ministère délégué à la ville)

DPM : direction de la population et des migrations (ministère de l'emploi et de la solidarité)

FAS : fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles

IA : inspection académique (ministère de l'éducation nationale)

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

INRP : institut national de la recherche pédagogique

ONISEP : office national d'information sur les enseignements et les professions

RASED : réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté

REP : réseau d'éducation prioritaire

RSE : réseau solidarité école (unifié dans le CLAS depuis 2000)

ZEP : zone d'éducation prioritaire

ZUS : zone urbaine sensible

Bibliographie

Textes de référence

- > Circulaire interministérielle n° 2000/341 du 22 juin 2000 relative au contrat local d'accompagnement à la scolarité / Ministère de l'emploi et de la solidarité, Ministère délégué à la famille et à l'enfance, Ministère de la jeunesse et des sports
- > Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité 2001

Accompagnement à la scolarité

- > L'aide scolaire racontée aux parents / Gérard A. Castellani. Actes sud junior éducation, 2000
- > Carnet de l'élève, et apprends à le faire seul / Jean-François Batisse, Strasbourg : CRDP d'Alsace, 1998
- > Parents, comment aider votre enfant ? / Michel Develay. Paris : ESF, 1998
- > Comment réussir en ZEP / Gérard Chauveau. Paris : Retz, 2000
- > L'école et les parents : la grande explication / Philippe Meirieu, Daniel Hameline. Paris : Plon, 2000
- > L'accompagnement éducatif, livrets 1 et 2 / AFEV. Maison de l'Education Lille métropole, 2000
- > Les familles dans l'accompagnement à la scolarité / Maria do Ceu Cunha, Alice Denis. Ligue française de l'enseignement, 1997
- > L'accompagnement à la scolarité, sociologie d'une marge de l'école / Dominique Glasman. Paris : PUF, 2001 (Education et formation)
- > Education et territoires : actes des deuxièmes rencontres nationales de l'éducation. Rennes : La Ligue de l'enseignement, 2000
- > Quartiers populaires : l'école et les familles / Daniel Thin. Lyon : PUL, 1998
- > Catalogue des jeux autour du livre / collectif Animalivres, DRJS de Lille, 35, rue Boucher de Perthes, 59 044 Lille Cedex
- > La «Boîte à Hortense», outil Jeunesse et sports, édité par l'INJEP
- > Histoire des jeux éducatifs de l'Antiquité au XX^e siècle / M. Rabecq-Maillard. Paris : Nathan, 1969

Sites internet

- > Le Centre national de documentation pédagogique (en ligne). Accessible sur internet : www.cndp.fr
- > L'Institut national de la recherche pédagogique (en ligne). Accessible sur internet : www.inrp.fr
- > Le Centre de promotion du livre de jeunesse (en ligne). Accessible sur internet : www.ldj.tm.fr

Remerciements

Remerciements à

Mmes Amathieu

(inspectrice de l'éducation nationale), Leprince (coordonnatrice, AFEV),
Pandini (accompagnatrice, AFEV), Sevestre (directrice d'école),

à MM. Crépin

(professeur de sports, DDJS),

Delaplace (directeur adjoint d'une CAF), Hasnaoui (responsable
d'association), Huet (directeur de maison pour tous),
Paris (directeur, AFEV),

Vitte (directeur adjoint d'une CAF) pour leur aide au projet,
ainsi qu'à Mmes Didier et Duchatelet, Malrieu et Pépin,

à M. Toffoletti (Académie de Créteil),

M. Le Gars, responsable de la communication
au rectorat de l'Académie de Rennes.

Remerciements au foyer laïque de Valensoles (Drôme),

à la fédération des œuvres laïques d'Ille-et-Vilaine (FOL 35)

et au Secours populaire,

à l'union départementale des associations familiales

des Alpes de Haute-Provence,

à la municipalité de Romans (Drôme),

à l'AAPE Michelet et à l'association des contrats bleus (Eure-et-Loir) ,

à l'AFEV, pour leurs témoignages.

Remerciements à l'AFEV pour ses documents

et notamment les livrets 1 et 2 de l'*Accompagnement éducatif*,

au Centre Ressources 26/07 à Montélimar

pour *Propositions de guide pour l'observation des tiers lieux éducatifs*.

Remerciements à l'ensemble des comités départementaux

pour leurs contributions.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA FAMILLE, À L'ENFANCE ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

FONDS D'ACTION SOCIALE (FAS)

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF)